

18

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : PRET DU CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES A LA VILLE DE METZ D'UNE ŒUVRE DE XAVIER VEILHAN

Accompagnant l'ouverture du Centre Pompidou-Metz et les manifestations présentant des œuvres plastiques contemporaines dans l'espace urbain, le Centre National des Arts Plastiques, faisant suite à une rencontre de Xavier VEILHAN avec la Municipalité, a proposé à la Ville de Metz d'accueillir une des œuvres monumentales de l'artiste intitulée « le carrosse ».

L'œuvre proposée mesure 15 mètres de long pour un poids de 2,5 tonnes et serait installée sur la place de la République sur un socle d'une hauteur de 2 mètres, sous surveillance vidéo pour la préserver des dégradations.

Le coût estimatif de cette installation s'élève à 90 000 euros comprenant la prise en charge de l'étude, la réalisation et la mise en place du socle et de l'œuvre ainsi que son transport jusqu'à Metz. La société VEOLIA souhaite soutenir la Ville pour ce prêt et lui apportera en tant que partenaire 35 000 euros pour cette installation.

L'intérêt d'accueillir à Metz une œuvre de Xavier VEILHAN, artiste internationalement reconnu pour ses qualités créatives et plastiques, ne peut que conforter le rayonnement de Metz en matière d'installation d'œuvres imaginées pour l'espace urbain.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt avec le Centre national des Arts Plastiques et le Ministère de la Culture et de la Communication pour l'accueil de l'œuvre intitulée « le carrosse »

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET :

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 8 septembre 2010

Répondant à l'ouverture du Centre Pompidou Metz, l'opportunité d'accueillir à Metz une des œuvres de l'artiste Xavier VEILHAN, internationalement reconnu pour son travail de plasticien, ne peut que conforter le rayonnement de la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt de l'œuvre intitulée « Le carrosse » avec le Centre National des Arts Plastiques et le Ministère de la Culture et de la Communication pour une durée de deux ans ainsi que toutes pièces contractuelles ou avenant s'y rapportant

DECIDE d'installer l'œuvre de Xavier VEILHAN sur la place de la République en accord avec l'artiste

ACCEPTTE la participation financière de la société VEOLIA pour un montant de 35 000 € pour l'accueil du carrosse à Metz

INSCRIT les crédits nécessaires à cette installation à hauteur de 90 000 € au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE